

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2167

5 septembre 2013

### SOMMAIRE

<b>BD Events s.à r.l.</b> .....	<b>103984</b>	<b>Gridway S.A.</b> .....	<b>103970</b>
<b>BD Investment S.A.</b> .....	<b>103984</b>	<b>Hairkiller Europe Holding S.A.</b> .....	<b>103970</b>
<b>BD Investment S.A.</b> .....	<b>103984</b>	<b>H.C.T. Lux S.A.</b> .....	<b>103971</b>
<b>Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l.</b> .....	<b>103980</b>	<b>Holden Recoveries IV S.à r.l.</b> .....	<b>103970</b>
<b>Boito &amp; Koscielna Architectes S.à r.l.</b> ...	<b>103980</b>	<b>H.R.P. International S.A.</b> .....	<b>103970</b>
<b>Boito &amp; Koscielna Architectes S.à r.l.</b> ...	<b>103980</b>	<b>INA Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>103977</b>
<b>Car Company Luxembourg S.A.</b> .....	<b>103987</b>	<b>Invests &amp; Locations S.A.</b> .....	<b>103976</b>
<b>CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>103988</b>	<b>Malcolm &amp; Peter International Holding S.A.</b> .....	<b>104016</b>
<b>CNC Finance Holding S.A.</b> .....	<b>103973</b>	<b>Maxi S.A.</b> .....	<b>104015</b>
<b>Coditel Debt S.à r.l.</b> .....	<b>103972</b>	<b>Memphis Engineering Corporation S.A.</b> .....	<b>104016</b>
<b>Compagnie Benjamin de Rothschild Opportunities</b> .....	<b>103972</b>	<b>Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l.</b> .....	<b>104014</b>
<b>Connective Finance</b> .....	<b>103973</b>	<b>MGP Craven JV S.à r.l.</b> .....	<b>104014</b>
<b>Connective Thinking</b> .....	<b>103973</b>	<b>MGP Craven S.à r.l.</b> .....	<b>104014</b>
<b>Considar Metal Marketing S.A.</b> .....	<b>103974</b>	<b>MGP Europe (Lux) III S.à r.l.</b> .....	<b>104014</b>
<b>Considar Metal Marketing S.A.</b> .....	<b>103974</b>	<b>MGP Harbour Exchange II S.à r.l.</b> .....	<b>104015</b>
<b>Constant Capital S.A.</b> .....	<b>103972</b>	<b>MON-TEIS S.à r.l.</b> .....	<b>104015</b>
<b>Cora Luxembourg</b> .....	<b>103971</b>	<b>Neolâme S.à r.l.</b> .....	<b>104006</b>
<b>Curamur</b> .....	<b>103975</b>	<b>Niederfeelen S.A.</b> .....	<b>104006</b>
<b>Danieli Capital S.à r.l.</b> .....	<b>103975</b>	<b>RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> ...	<b>103992</b>
<b>D.B. International Finance S.A.</b> .....	<b>103974</b>	<b>Repco 6 S.A.</b> .....	<b>103995</b>
<b>Espirito Santo International S.A.</b> .....	<b>103975</b>	<b>Repco 7 S.A.</b> .....	<b>103996</b>
<b>Euroamerican Finance S.A.</b> .....	<b>103976</b>	<b>Retarder International S.A.</b> .....	<b>103995</b>
<b>EUROLUX-TRANSPORTS S.à r.l., en abrégé ELT S.à r.l.</b> .....	<b>103976</b>	<b>REVAL Consulting S.A.</b> .....	<b>103992</b>
<b>Evolution Plus S.à r.l.</b> .....	<b>103976</b>	<b>Rockhouse Société Immobilière S.A.</b> ...	<b>103992</b>
<b>Executive Hotels Aerogolf S.à r.l.</b> .....	<b>103975</b>	<b>Saint (BC) Midco S.à r.l.</b> .....	<b>103996</b>
<b>Gottschol Alcuilux S.A.</b> .....	<b>103970</b>	<b>WP Roaming II S.A.</b> .....	<b>103993</b>
<b>Gourmet Trade S.A.</b> .....	<b>103971</b>	<b>Yeoman Capital S.A.</b> .....	<b>103992</b>

**Gottschol Alcuilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 92.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097896/10.

(130119402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Gridway S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 73.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15/07/2013. Signature.

Référence de publication: 2013097902/10.

(130119453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**H.R.P. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 64.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2013097912/10.

(130118235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Hairkiller Europe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.  
R.C.S. Luxembourg B 112.402.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097914/10.

(130119312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Holden Recoveries IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 161.594.

En date du 11 juillet 2013, l'Assemblée Générale des associés a décidé de:

- Approuver la démission de Monsieur Alain Alexander Kennedy
- Modifier la composition du Conseil de gérance en convertissant les positions des gérants de catégorie A et de catégorie B en gérant. De ce fait, Messieurs Christophe Cahuzac et Marek Domagala deviennent gérants.

Pour extrait conforme  
Un mandataire

Référence de publication: 2013097922/14.

(130118965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Gourmet Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 50.780.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire WBM  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2013097897/13.

(130118849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**H.C.T. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 10, Op der Sang, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 102.983.

*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 5. März 2012*

Folgendes wurde einstimmig beschlossen:

das Mandat des jetzigen Kommissars, die Gesellschaft "Fiduciaire Internationale S.A.", mit Sitz in L-1470 LUXEMBOURG, Route d'Esch 7, vertreten durch Herrn Alain KOHNEN, für die Dauer von vier Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2016 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 11. Juli 2013.

*Für H.C.T. Lux S.A.*  
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013097910/16.

(130119289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Cora Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 26.118.

Le mandat de réviseur de PricewaterhouseCoopers représenté par Monsieur Gilles Vanderweyen, associé, vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2013.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers pour un terme d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire de 2014 statuant sur les comptes de 2013.

En conséquence de la décision susvisée, la composition du Conseil d'administration de la société, se présente dorénavant comme suit:

Monsieur Olivier HALLER, administrateur délégué, avec adresse professionnelle à B-6040 JUMET, Zoning Industriel, 4<sup>ème</sup> rue, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Monsieur Adrien SEGANTINI, administrateur, avec adresse professionnelle à B-6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE, rue de l'Espérance, 84, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Monsieur Alain DEMMEL, administrateur, avec adresse professionnelle à B-6040 JUMET, Zoning Industriel, 4<sup>ème</sup> rue, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

PricewaterhouseCoopers, représenté par Monsieur Gilles VANDERWEYEN, réviseur, ayant son siège à L-1014 Luxembourg, route d'Esch, 400, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Le 3/06/2013.

Pour extrait conforme  
Olivier HALLER  
*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013101291/25.

(130122906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Compagnie Benjamin de Rothschild Opportunities, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 152.845.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin de son poste d'Administrateur de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et décide de coopter Madame Sabine Rabald avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2014 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

Dès lors le Conseil d'Administration est composé de:

*Président*

- Mr. Hugo Ferreira, LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 GENEVE 15

*Administrateurs*

- Mr. Hugo Ferreira, LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 GENEVE 15

- Mme Sabine RABALD, LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 Genève 15

- Mr. Reggie Van Leer, 63A, rue JP Huberty, L-1742 Luxembourg  
Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101280/23.

(130123329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Coditel Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.137.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 130.807.

*Extrait de la décision de l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013*

*Première résolution*

L'associé unique décide de renouveler le mandat de la société Deloitte S.A., en tant que réviseur aux comptes, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2013101277/14.

(130123231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Constant Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 42.539.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue au siège le 5 juin 2013.*

Il ressort du PV de l'assemblée générale que

- Le mandat d'administrateur de Bernhard Muehlestein, né le 22 avril 1958 à Zurich en Suisse, demeurant au 52 Riesbachstrasse à CH-8008 Zurich est prorogé pour une nouvelle période qui se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

- Le mandat d'administrateur de Urs Kaelin, né le 12 février 1948 à Einsiedeln en Suisse, demeurant au 52 Riesbachstrasse à CH-8008 Zurich, est prorogé pour une nouvelle période qui se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013101287/17.

(130123048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Connective Thinking, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Connective Finance).**

Siège social: L-1262 Luxembourg, 2, Sentier de Bricherhof.  
R.C.S. Luxembourg B 178.582.

L'AN DEUX MILLE TREIZE,  
LE DOUZE JUILLET.

Par-devant nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Madame Corinne MOLITOR, conseil économique, demeurant professionnellement au 2, Sentier de Bricherhof à L-1262 Luxembourg,

laquelle comparante déclare être l'associée unique de «Connective Finance», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Sentier de Bricherhof à L-1262 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 6 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et en cours d'inscription au Registre de Commerce de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

La comparante reconnaissant avoir été dûment informée de l'ordre du jour rédigé comme suit:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination de la Société en «Connective Thinking»;
2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 des statuts de la Société.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné d'instrumenter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société en «Connective Thinking».

*Deuxième résolution:*

L'associée unique décide de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> deuxième alinéa des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 2.** La Société aura la dénomination: «Connective Thinking».

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la comparante, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MOLITOR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 juillet 2013. Relation: RED/2013/1191. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013101284/43.

(130122890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**CNC Finance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 114.584.

A l'attention du Conseil d'Administration

Par la présente, je vous informe de ma démission du poste d'administrateur auprès de votre société, et ce avec effet à ce jour.

Malmedy, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Véronique FINK.

Référence de publication: 2013101275/11.

(130123287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Considar Metal Marketing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.816.

Les comptes annuels statutaires au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Considar Metal Marketing S.A.

Serge WEBER

Group Secretary

Référence de publication: 2013101285/14.

(130122932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Considar Metal Marketing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.816.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2013 statuant sur l'exercice 2012*

ad 4) L'Assemblée générale décide de prolonger les mandats de Mark Kristoff, Michel Le Clef et Jean-Dominique Sorel pour une nouvelle période de 1 année expirant avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

ad 5) L'Assemblée générale décide de nommer Deloitte Audit, Luxembourg comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2013.

Pour extrait conforme

S. Weber

Le Secrétaire

Référence de publication: 2013101286/15.

(130122933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**D.B. International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.911.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique*

En date du 15 juillet 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Abdelhakim CHAGAAR, en tant que administrateur de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Michael VERHULST, né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateur de catégorie B de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

*Administrateur de catégorie A:*

- Josine NEFKENS

*Administrateurs de catégorie B:*

- Richard BREKELMANS

- Joost TULKENS

- Michael VERHULST

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2013101297/25.

(130123312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Danieli Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.512.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.456.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat de vente signé en date du 18 juillet 2013 que Michele Amari, S.r.l. a vendu trois cent trente-cinq mille cent vingt-cinq (335.125) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune à Statuto Lux Holding RE S.r.l., une société de droit italien «societa' a responsabilita' limitata con unico socio», ayant son siège social à Via Venti Settembre 5, 00187 Roma, Italie, inscrite au registre de commerce de Rome «registro delle imprese di Roma» sous le numéro 11212821000 et inscrite au REA «Repertorio Economico Amministrativo» de Rome sous le numéro 1287931.

Par conséquent, Statuto Lux Holding RE S.r.l. détiendrait désormais la totalité des parts sociales de la Société, soit 335.125 parts sociales, d'une valeur nominale de 100,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013101299/21.

(130123217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Curamur, Société Anonyme.**

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 139.053.

A l'attention du Conseil d'Administration

Par la présente, je vous informe de ma démission du poste d'administrateur auprès de votre société, et ce avec effet à ce jour.

Malmedy, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Véronique FINK.

Référence de publication: 2013101296/11.

(130123275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Executive Hotels Aerogolf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.064.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102237/9.

(130124122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.091.

—  
Les mentions ci-dessous et en annexe remplacent celles déposés le 19.07.2013 au registre de commerce et des sociétés sous la référence L130123428

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013102230/13.

(130124091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.304.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013102233/11.

(130123980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**EUROLUX-TRANSPORTS S.à r.l., en abrégé ELT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 120.200.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102234/10.

(130123885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Evolution Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4741 Pétange, 72, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 108.292.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102235/10.

(130124320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Invests & Locations S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 118.985.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 11 juillet 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

INVESTS & LOCATIONS S.A., dont le siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, a été dénoncé en date du 9 juin 2009, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118985;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Sarah VAZQUEZ-LOPEZ, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1<sup>er</sup> août 2013 au greffe de la VI<sup>ème</sup> Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Maître Sarah VAZQUEZ-LOPEZ

*Le liquidateur*

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2013105097/23.

(130127901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

---

**INA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 175.250.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of June,  
before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INA Super Holdings LLC., a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered address at 1209 Orange Street, City of Wilmington, State of Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 527942 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Fabien Morelli, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 25 June 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of INA Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of nine hundred ninety-eight thousand eight hundred and fifty-nine euro (EUR 998,859.-), with registered office at 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 28 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 836 of 9 April 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.250 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 8 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1436 of 18 June 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of thirty-eight thousand fifty-seven euro (EUR 38,057.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred ninety-eight thousand eight hundred fifty-nine euro (EUR 998,859.-) to one million thirty-six thousand nine hundred sixteen euro (EUR 1,036,916.-).

2 To issue thirty-eight thousand fifty-seven (38,057) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares with payment of a share premium in a total amount of thirty-two euro cents (EUR 0.32) by the sole shareholder and accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of thirty-eight thousand fifty-seven euro (EUR 38,057.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred ninety-eight thousand eight hundred fifty-nine euro (EUR 998,859.-) to one million thirty-six thousand nine hundred sixteen euro (EUR 1,036,916.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue thirty-eight thousand fifty-seven (38,057) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for thirty-eight thousand fifty-seven (38,057) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium of thirty-two euro cents (EUR 0.32) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a receivable of an aggregate outstanding amount of forty-nine thousand nine hundred eighty-four United States Dollars and forty-eight cents (USD 49,984.48) corresponding to thirty-eight thousand fifty-seven euro and thirty-two euro cents (EUR 38,057.32) converted at the USD/

EUR exchange rate as set at 25 June 2013 of one point three one three four United States Dollar (USD 1.3134) for one euro (EUR 1.-) (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of thirty-eight thousand fifty-seven euro and thirty-two cents (EUR 38,057.32).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value to the thirty-eight thousand fifty-seven (38,057) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a share premium in an aggregate amount of thirty-two euro cents (EUR0.32)."

The Valuation Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the thirty-eight thousand fifty-seven (38,057) new shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

**" Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one million thirty-six thousand nine hundred sixteen euro (EUR 1,036,916.-) divided into one million thirty-six thousand nine hundred sixteen (1,036,916) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed, together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de juin,

par-devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

INA Super Holdings LLC, une limited liability company régie par le droit des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 5278942 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privée le 25 juin 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de INA Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent cinquante-neuf euros (EUR 998.859,-), dont le siège social est au 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 28 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 836 du 9 avril 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.250 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour

la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1436, en date du 18 juin 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital émis de la Société à concurrence de trente-huit mille cinquante-sept euros (EUR 38.057,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent cinquante-neuf euros (EUR 998.859,-) à un million trente-six mille neuf cent seize euros (EUR 1.036.916,-).

2 Émission de trente-huit mille cinquante-sept (38.057) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-deux centimes d'euro (EUR 0.32) par l'associé unique et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence de trente-huit mille cinquante-sept euros (EUR 38.057,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent cinquante-neuf euros (EUR 998.859,-) à un million trente-six mille neuf cent seize euros (EUR 1.036.916,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre trente-huit mille cinquante-sept (38.057) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire trente-huit mille cinquante-sept (38.057) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission de trente-deux centimes d'euro (EUR 0.32) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-huit cents (USD 49,984.48) correspondant à trente-huit mille cinquante-sept euros et trente-deux centimes d'euro (EUR 38.057,32) convertis au taux de conversion en date du 25 juin 2013 d'un Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trois mille cent trente-quatre cents (USD 1.3134) pour un euro (EUR 1,-) (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de trente-huit mille cinquante-sept euros et trente-deux centimes d'euro (EUR 38.057,32).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des trente-huit mille cinquante-sept (38.057) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune devant être émises avec une prime d'émission d'un montant total de trente-deux centimes d'euros (EUR 0,32).»

Le Rapport d'Evaluation, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trente-huit mille cinquante-sept (38,057) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à un million trente-six mille neuf cent seize euros (EUR 1.036.916,-) divisé en un million trente-six mille neuf cent seize (1.036.916) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Morelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2013. REM/2013/1166. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105091/175.

(130127263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**Boito & Koscielna Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103956/10.

(130126534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Boito & Koscielna Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103957/10.

(130126535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 600.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.902.

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of June.

Before Us M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLUESTAR ELKEM INVESTMENT CO. LIMITED, a company governed by the laws of Hong Kong, having its registered office at 29/F, 88 Hing Fat Street, Causeway Bay, Hong Kong and registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1556222;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Bluestar Elkem International Co. Ltd. S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of NOK 130,000,000, having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 159902, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer on 16 March 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 June 2011, number 1291, page 61959 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 29 June 2012 by a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 August 2012, number 1991, page 95548 (the "Articles").

II. That the share capital of the Company currently amounts to one hundred thirty million Norwegian Krone (NOK 130,000,000) represented by one hundred thirty million (130,000,000) shares with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the sole member declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirement so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the Sole Shareholder is the legal owner of a claim held against the Company amounting to four billion four hundred twenty-two million two hundred sixty-seven thousand six hundred sixty-four Norwegian Krone (NOK 4,422,267,664) (the "Claim").

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred seventy million Norwegian Krone (NOK 470,000,000) in order to raise it from its current amount of one hundred thirty million Norwegian Krone (NOK 130,000,000) to six hundred million Norwegian Krone (NOK 600,000,000) by the issuance of four hundred seventy million (470,000,000) new shares with a par value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to three billion nine hundred fifty-two million two hundred sixty-seven thousand six hundred sixty-four Norwegian Krone (NOK 3,952,267,664) (the "Share Premium");

2. Subscription by the Sole Shareholder to all the New Shares and full payment of the New Shares and the Share Premium by a contribution in kind, consisting in a claim in an amount of four billion four hundred twenty-two million two hundred sixty-seven thousand six hundred sixty-four Norwegian Krone (NOK 4,422,267,664) (the "Claim");

3. Consideration of the valuation method used for determining the value of the contribution;

4. Subsequent amendment of article 8 of the Articles;

5. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of four hundred seventy million Norwegian Krone (NOK 470,000,000) in order to raise it from its current amount of one hundred thirty million Norwegian Krone (NOK 130,000,000) to six hundred million Norwegian Krone (NOK 600,000,000) by the issuance of the New Shares, together with the Share Premium.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe to all New Shares with an aggregate nominal value of four hundred seventy million Norwegian Krone (NOK 470,000,000), issued by the Company together with the Share Premium amounting to three billion nine hundred fifty-two million two hundred sixty-seven thousand six hundred sixty-four Norwegian Krone (NOK 3,952,267,664), and to fully pay them up along with the Share Premium by means of a contribution in kind consisting in the Claim, amounting to four billion four hundred twenty-two million two hundred sixty seven thousand six hundred sixty-four Norwegian Krone (NOK 4,422,267,664).

#### *Third resolution*

##### *Valuation*

The total value of such contribution, which is declared to be of four billion four hundred twenty-two million two hundred sixty-seven thousand six hundred sixty-four Norwegian Krone (NOK 4,422,267,664) and whose valuation is accepted by the Company, is documented by a certificate of value established by the management of the Company, dated June 20, 2013, which has been given to the notary, who expressly acknowledges it.

#### *Statement of the sole shareholder*

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Claim and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;

- the contribution of the Claim is effective today without restriction;

- all formalities in order to duly formalize the transfer of the Claim to the Company have been made or will be made.

#### Fourth resolution

Pursuant to the above increase of the share capital of the Company, the Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 8.** The Company's share capital is set at six hundred million Norwegian Krone (NOK 600,000,000) represented by six hundred million (600,000,000) shares having a par value of one Norwegian Krone (NOK 1) each." »

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand Euros (EUR 8,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour de juin.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BLUESTAR ELKEM INVESTMENT CO. LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 29/F., 88 Hing Fat Street, Causeway Bay, Hong Kong et enregistrée au Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1556222;

ici représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par leur mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Que la comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Bluestar Elkem International Co. Ltd. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de NOK 130.000.000 ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.902 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer en date du 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1291, page 61959 en date du 15 juin 2011 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 juin 2012 aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1991, page 95548 en date du 10 août 2012 (les «Statuts»).

II. Que le capital social de la Société est de cent trente millions de couronnes norvégiennes (NOK 130.000.000) représenté par cent trente millions (130.000.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que l'Associé Unique déclare avoir été dûment informé du contenu de l'agenda avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation afin que l'assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'Associé Unique est le bénéficiaire d'une créance à l'égard de la Société s'élevant à quatre milliards quatre cent vingt-deux millions deux cent soixante-sept mille six cent soixante-quatre couronnes norvégiennes (NOK 4.422.267.664) (la «Créance»).

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de quatre cent soixante-dix millions de couronnes norvégiennes (NOK 470,000,000) afin de le porter de son montant actuel de cent trente millions de couronnes norvégiennes (NOK 130.000.000) à six cents millions de couronnes norvégiennes (NOK 600.000.000) par l'émission de quatre cent soixante-dix millions (470,000,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant s'élevant à trois milliards neuf cent cinquante-deux millions deux cent soixante-sept mille six cent soixante-quatre couronnes norvégiennes (NOK 3.952.267.664) (la «Prime d'Emission»);

2. Souscription par l'Associé Unique à toutes les Nouvelles Parts Sociales et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par apport en nature d'une créance d'un montant de quatre milliards quatre cent vingt-deux millions deux cent soixante-sept mille six cent soixante-quatre couronnes norvégiennes (NOK 4.422.267.664) (la «Créance»);

3. Evaluation de l'apport.

4. Modification subséquente de l'Article 8 des Statuts;

5. Divers.

Après l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent soixante-dix millions de couronnes norvégiennes (NOK 470.000.000) afin de le porter de son montant actuel de cent trente millions de couronnes norvégiennes (NOK 130.000.000) à six cents millions de couronnes norvégiennes (NOK 600.000.000) par l'émission de Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec la Prime d'Emission.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale totale de quatre cent soixante-dix millions de couronnes norvégiennes (NOK 470.000.000) émises par la Société, ensemble avec la Prime d'Emission s'élevant à trois milliards neuf cent cinquante-deux millions deux cent soixante-sept mille six cent soixante-quatre couronnes norvégiennes (NOK 3.952.267.664), et de les libérer entièrement avec la Prime d'Emission par un apport en nature consistant en la Créance pour un montant de quatre milliards quatre cent vingt-deux millions deux cent soixante-sept mille six cent soixante-quatre couronnes norvégiennes (NOK 4.422.267.664).

#### *Troisième résolution*

##### *Evaluation*

La Créance est évaluée à un montant total de quatre milliards quatre cent vingt-deux millions deux cent soixante-sept mille six cent soixante-quatre couronnes norvégiennes (NOK 4.422.267.664), et cette valeur a été acceptée par les gérants de la Société par la voie d'une certification de valeur signée par les gérants de la Société en date du 20 juin 2013. La preuve du transfert de la Créance et de leur valeur a été donnée au notaire, qui l'approuve expressément.

##### *Effectivité de l'apport*

L'Associé Unique, par le biais de son mandataire, déclare que:

- il est le seul détenteur de la Créance, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;

- l'apport d'une telle Créance est effectif aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire.

- que toutes les formalités dans le but de formaliser le transfert de la Créance à l'égard de la Société ont été effectuées ou seront effectuées de par la publication du présent acte au Mémorial C.

#### *Quatrième résolution*

Suite à l'augmentation de capital social de la Société, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à six cents millions de couronnes norvégiennes (NOK 600.000.000) représenté par six cents millions (600.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ huit mille Euros (EUR 8.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Relation: LAC/2013/30310. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103920/183.

(130126968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**BD Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.930.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103935/10.

(130126167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**BD Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.930.

---

*Extrait des résolutions adoptées en date du 17 Juillet 2013, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société BD INVESTMENT S.A.*

- Le mandat de Trustconsult Luxembourg S.A., en tant que Commissaire aux comptes de la Société a été renouvelé avec effet rétroactif au 8 mars 2012 et se terminera le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BD INVESTMENT S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013103937/15.

(130126278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**BD Events s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, ZAC Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 178.857.

---

STATUTS

L'an deux mil treize, le cinq juillet,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Guillaume BRAUN, employé privé, né le 02 mars 1969 à Arlon, Belgique, et demeurant à B-6780 Hondelange (Belgique), 20 Chemin des Mines, et

Monsieur Richard DEMOULIN, gérant de sociétés, né le 13 février 1970 à Messancy, Belgique, demeurant à B-6792 Halanzy (Belgique), 21, rue de la Motte,

ici représenté par Monsieur Guillaume BRAUN susvisé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 05 juillet 2013, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée, lesquels comparants, représentés comme susdit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BD EVENTS s.à r.l.»

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Bascharage.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet

La location de tout matériel relatif à l'organisation d'événements, réceptions et soirées, journées festives, expositions, salons, en ce inclus:

- Châteaux gonflables pour enfants
- Chapiteaux et marabouts
- Tables, bancs et chaises
- Ustensiles de cuisines, vaisselle, couverts
- Petit électroménager
- Distributeurs de boissons et autres distributeurs
- Machines à glaces et à barbe-à-papa
- Petits manèges
- Jeux et jouets mécaniques
- Déguisements
- Objets et matériels publicitaires
- et plus généralement location de tout article de la branche d'activité susvisée

ainsi que l'organisation d'événements et de manifestations événementielles en général au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à quatorze mille Euros (Eur 14.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent quarante Euros (€ 140,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Cependant si un associé désire céder toutes ou partie de ses parts, il doit les offrir préférentiellement aux autres associés, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des parts sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les associés qui entendent céder les parts et le ou les associés qui entendent acquérir les parts. Au cas où les associés ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les associés qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Au décès de l'un des associés, tout associé survivant pourra par priorité s'attribuer la pleine propriété de tout ou partie de ces parts en indemnisant les héritiers sur base des trois derniers bilans de la société.

En cas de désaccord entre l'(les) associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé prédécédé sur la valeur des parts revendiquées par l'(les) associé(s), la valeur de ces parts sera arrêtée par un collège de trois experts dont le comptable en exercice de la société, un expert nommé par les héritiers et un expert à désigner par le Président de la Chambre des Notaires.

En cas de désaccord persistant entre les héritiers et l'(les) associé(s) survivant(s) sur la gestion de la société, la partie la plus diligente pourra demander la médiation du collège d'experts composé comme ci-dessus.

Si les experts n'arrivent pas à mettre les parties d'accord, ils évalueront la valeur des titres restants des héritiers que l'(les) associé(s) survivant(s) pourra(ont) alors acquérir.

Si l'(les) associé(s) survivant(s) ne s'est (se sont) pas porté(s) acquéreur(s) des titres dans les six mois de l'évaluation, les héritiers pourront conserver ou vendre les titres à qui bon leur semblera.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

*Frais:*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

*Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

*Souscription*

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

M. Guillaume BRAUN, préqualifié: . . . . .	50 parts
M. Richard DEMOULIN, préqualifié: . . . . .	50 parts
TOTAL: cent parts sociales, . . . . .	100 parts sociales

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quatorze.

*Assemblée Générale*

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à à L-4959 Bascharage, 54, ZAC Op Zaemer.

2) La société sera gérée par deux (2) gérants:

Monsieur Guillaume BRAUN, employé privé, né le 02 mars 1969 à Arlon, Belgique, et demeurant à B-6780 Hondelange (Belgique), 20 Chemin des Mines, et

Monsieur Richard DEMOULIN, gérant de sociétés, né le 13 février 1970 à Messancy, Belgique, demeurant à B-6792 Halanzy (Belgique), 21, rue de la Motte.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: G. BRAUN, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 8 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2548. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103934/166.

(130126408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Car Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2273 Luxembourg, 24, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 46.591.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue ordinairement en date du 6 mai 2013.*

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué, à savoir:

- Monsieur Willy VAN GORP, administrateur de sociétés, résidant à B-3060 Bertem, Bosstraat 127.

Monsieur Willy VAN GORP est nommé président du conseil d'administration.

- Monsieur Pierre Henriët, administrateur de sociétés, résidant à L-1459 Luxembourg, 4, Ancienne Côte d'Eich.

- Monsieur Jean-Louis RIGAUX, administrateur de sociétés, résidant à L-4971 Dippach-Gare, 15, rue Langert.

Monsieur Jean-Louis RIGAUX est nommé administrateur délégué.

- Monsieur Giovanni ROSSI, administrateur de sociétés, résidant à L-8211 Mamer, 87, route d'Arlon.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les résultats de l'exercice se clôturant au 31.12.2013.

L'assemblée décide de nommer, à la fonction de réviseur d'entreprise et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les résultats de l'exercice se clôturant au 31.12.2013:

- La société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour CAR COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013105738/25.

(130128913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.128.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of June,  
before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Centerbridge Capital Partners SBS, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with offices at 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10152, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 4139075

("Centerbridge Capital Partners SBS");

Centerbridge Capital Partners AIV III, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with offices at 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10152, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 4408994 ("Centerbridge Capital Partners AIV"); and

Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with offices at 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10152, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 4408996 ("Centerbridge Capital Partners Strategic AIV"),

hereby represented by Me Fabien Morelli, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of three proxies under private seal given on 26 June 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

Centerbridge Capital Partners SBS, Centerbridge Capital Partners AIV and Centerbridge Capital Partners Strategic AIV are hereafter referred to as the "Shareholders".

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having an issued capital of seven hundred ninety-five thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 795,177.-), with registered office at 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 27 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 28 of 7 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.128 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time further to a notarial deed dated 9 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1083 of 22 May 2010.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of one hundred twenty-two thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 122,999.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred ninety-five thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 795,177.-) to nine hundred eighteen thousand one hundred seventy-six euro (EUR 918,176.-).

2 To issue one hundred twenty-two thousand nine hundred and ninety-nine (122,999) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the shareholders and to accept payment in full for such new shares by contributions in kind.

4 To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of one hundred twenty-two thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 122,999.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred ninety-five thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 795,177.-) to nine hundred eighteen thousand one hundred seventy-six euro (EUR 918,176.-).

#### *Second resolution*

The Shareholders resolved to issue one hundred twenty-two thousand nine hundred and ninety-nine (122,999) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholders, represented by Me Fabien Morelli, prenamed, by virtue of proxies given on 26 June 2013 which proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities (the "Subscribers").

The Subscribers declared to subscribe for the following new shares as follows:

- Centerbridge Capital Partners SBS

Centerbridge Capital Partners SBS declared to subscribe for fifteen (15) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of fifteen euro (EUR 15.-).

- Centerbridge Capital Partners Strategic AIV

Centerbridge Capital Partners Strategic AIV declared to subscribe for four thousand two hundred seventeen (4,217) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of four thousand two hundred seventeen euro (EUR 4,217.-). - Centerbridge Capital Partners AIV

Centerbridge Capital Partners AIV declared to subscribe for one hundred eighteen thousand seven hundred sixty-seven (118,767) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of one hundred eighteen thousand seven hundred and sixty-seven euro (EUR 118,767.-).

The contributions made by the Shareholders are hereafter referred to as the "Contributions".

The Contributions represent a value in an aggregate amount of one hundred twenty-two thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 122,999.-).

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contributions has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that the Contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contributions to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributions to the Company.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contributions are described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contributions which corresponds at least in number and nominal value to one hundred twenty-two thousand nine hundred ninety-nine (122,999) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

The Valuation Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholders, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the one hundred twenty-two thousand nine hundred ninety-nine (122,999) new shares according to the above mentioned subscriptions.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at nine hundred eighteen thousand one hundred seventy-six euro (EUR 918,176.-) divided into nine hundred eighteen thousand one hundred seventy-six (918,176) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de juin,  
par-devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Centerbridge Capital Partners SBS, L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> Floor, New York, NY, 10152, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4139075 («Centerbridge Capital Partners SBS»);

Centerbridge Capital Partners AIV III, L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> Floor, New York, NY, 10152, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4408994 («Centerbridge Capital Partners AIV»); et

Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III, L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> Floor, New York, NY, 10152, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4408996 («Centerbridge Capital Partners Strategic AIV»),

représentées aux fins des présentes par Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes de trois procurations sous seing privé données le 26 juin 2013.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Centerbridge Capital Partners SBS, Centerbridge Capital Partners AIV and Centerbridge Capital Partners Strategic AIV sont par la suite définis en tant qu' «Associés».

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés de CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un social émis de sept cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 795.177,-), dont le siège social est au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 28 du 7 janvier 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.128 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 9 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1083, en date du 22 mai 2010.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 122.999,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-dix-sept euros (EUR 795.177,-) à neuf cent dix-huit mille cent soixante-seize euros (EUR 918.176,-).

2 Émission de cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (122.999) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par les associés et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par des apports en nature.

4 Modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence de cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 122.999,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-dix-sept euros (EUR 795.177,-) à neuf cent dix-huit mille cent soixante-seize euros (EUR 918.176,-).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (122.999) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

### *Souscription - Paiement*

Ensuite ont comparu les Associés, représentés par Maître Fabien Morelli, prénommé, en vertu de trois procurations sous seing privé données le 26 juin 2013 qui, après avoir été signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement (les «Souscripteurs»).

Les Souscripteurs ont déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales de la manière suivante:

- Centerbridge Capital Partners SBS

Centerbridge Capital Partners SBS a déclaré souscrire à quinze (15) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et de libérer intégralement lesdites nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de quinze euros (EUR 15,-).

- Centerbridge Capital Partners Strategic AIV

Centerbridge Capital Partners Strategic AIV a déclaré souscrire à quatre mille deux cent dix-sept (4.217) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et de libérer intégralement lesdites nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de quatre mille deux cent dix-sept euros (EUR 4.217,-).

- Centerbridge Capital Partners AIV

Centerbridge Capital Partners AIV a déclaré souscrire à cent dix-huit mille sept cent soixante-sept (118.767) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et de libérer intégralement lesdites nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de cent dix-huit mille sept cent soixante-sept euros (EUR 118.767,-).

Les Apports faits par les Associés sont par la suite définis en tant qu'«Apports».

Les Apports représentent une valeur d'un montant total de cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 122.999,-).

La preuve par les Souscripteurs de la propriété des Apports a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs ont déclaré encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Apports à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Apports à la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Apports sont décrits et évalués (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des Apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale des cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (122.999) parts sociales d'une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune.»

Le Rapport d'Evaluation, qui après avoir été signé «ne varietur» par les Associés, tels que ci-dessus représentés, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (122.999) parts sociales nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à neuf cent dix-huit mille cent soixante-seize euros (EUR 918.176,-) divisé en neuf cent dix-huit mille cent soixante-seize (918.176) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Morelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2013. REM/2013/1168. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105750/216.

(130129012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 131.926,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 163.068.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Adil CHAUDHRY

Le gérant

Référence de publication: 2013100912/12.

(130122239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Rockhouse Société Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 53.377.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100919/9.

(130121876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**REVAL Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 54.136.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/2013.

G.T. Fiduciaires S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2013100917/12.

(130121931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 27 juin 2013:*

Les mandats des administrateurs et du Réviseur d'entreprises agréé sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014, à savoir:

*Administrateurs*

Gerald MOLONEY 32 Palmerston Road, Rathmines Dublin 6 Irlande

Paul COULSON 6 Square des Écrivains Combattants Morts 75016 Paris France

Herman TROSKIE 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Wolfgang BAERTZ 4 Bei den 5 Buchen 8123 Bridel Luxembourg

*Réviseur d'entreprises agréé*

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. 400, Route d'Esch L-1014 Luxembourg

Luxembourg, le 19/07/2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013102880/21.

(130124853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**WP Roaming II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of the month of July.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of WP Roaming II S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, of 29 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 21 November 2005, number 1242 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 109462.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 19 July 2012 and published in the Mémorial of 23 August 2012, number 2098.

The meeting was chaired by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and scrutineer Me Alexandre Pel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented at the meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

2. As it appears from said attendance list, all the four hundred sixty thousand four hundred and twenty-seven (460,427) class A ordinary shares of the Company and all the four hundred six thousand and nine thousand nine hundred and eighty-two (9,982) class B ordinary shares of the Company were represented at this meeting and all the shareholders declared having had prior knowledge of the agenda of the meeting and having been duly convened by convening notices dated 10 July 2013 so that the meeting was validly constituted and could validly deliberate and resolve on all the items of the agenda below:

*Agenda*

1) Transfer of the registered office of the Company from 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, with effect as from 18 July 2013 and subsequent amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company as follows: "The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors." and its French translation as follows: "Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.";

2) Amendment of the definition of "WP Roaming" under article 21 of the articles of association of the Company as follows: "WP Roaming means WP Roaming S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B110016 and with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;" and its French translation: "WP Roaming signifie WP Roaming S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110016 et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;"

3) Amendment of the definition of "WP Roaming Holdings" under article 21 of the articles of association of the Company as follows: "WP Roaming Holdings means WP Roaming Holdings S.A., a Luxembourg société anonyme, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B125022 and with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;" and its French translation: "WP Roaming Holdings signifie WP Roaming Holding S.A.,

une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B125022 et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg".

The following resolutions were passed by unanimous vote of the shareholders of the Company.

*First resolution*

The meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, with effect as from 18 July 2013 and to consequently amend the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company as set forth under item 1 of the above Agenda.

*Second resolution*

The meeting resolved to amend the definitions of "WP Roaming" and "WP Roaming Holdings" under article 21 of the articles of association as stated under items 2 and 3 of the above Agenda.

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WP Roaming II S.A. (la «Société»), une société anonyme, dont le siège social est situé au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, constituée le 29 juin 2005 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 21 novembre 2005, numéro 1242, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 109462.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 juillet 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné et publié au Mémorial du 23 août 2012, numéro 2098.

L'assemblée a été présidée par Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Alexandre Pel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que leur participation respective figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés et par les membres du bureau restera annexée, avec les procurations, au présent acte et sera soumise en même temps que lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Il appert de ladite liste de présence que, l'ensemble des quatre cent soixante mille quatre cent vingt-sept (460.427) actions ordinaires de classe A et neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux (9.982) actions ordinaires de classe B est représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires déclarent avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et déclarent avoir été dûment convoqués par un avis de convocation en date du 10 juillet 2013, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

*Ordre du jour*

1) Transfert du siège social de la Société du 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet à compter du 18 juillet 2013 et modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit: «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. Il peut être créé par décision du Conseil d'Administration des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»;

2) Modification de la définition de «WP Roaming» à l'article 21 des statuts de la Société comme suit: «WP Roaming signifie WP Roaming S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.016 et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;»

3) Modification de la définition de «WP Roaming Holdings» à l'article 21 des statuts de la Société comme suit: «WP Roaming Holdings signifie WP Roaming Holding S.A., une société anonyme du Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.022 et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg».

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par les actionnaires de la Société.

*Première résolution*

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet à compter du 18 juillet 2013 et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société tel qu'énoncé au point 1 de l'ordre du jour ci-dessus.

*Seconde résolution*

L'assemblée a décidé de modifier les définitions de «WP Roaming» et «WP Roaming Holdings» à l'article 21 des statuts tel qu'énoncé aux points 2 et 3 de l'ordre du jour ci-dessus.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 1.300,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: BRAMAO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/07/2013. Relation: EAC/2013/9547. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102879/127.

(130124594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Retarder International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013103613/13.

(130125483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Repc 6 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.324.900,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.747.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013103610/22.

(130125104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Repeco 7 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 993.980,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.748.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013103611/22.

(130125103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Saint (BC) Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.841.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of June.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Saint (BC) Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

duly represented by Mrs Laure Jacquet, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Saint (BC) Midco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares****Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### C. Decisions of the shareholders

#### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

#### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### D. Management

#### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### Art. 14. Election, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

#### Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision****Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation**

**Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

**H. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

*Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

*Subscription and payment*

The sole subscriber has subscribed the shares as follows:

Saint (BC) Topco S.a r.l. aforementioned, paid thirty-one thousand euros (EUR 31,000) in subscription for thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) is as of now available to the Company.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

*Shareholders resolutions*

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Devin O'Reilly, Principal, born in Massachusetts, United States of America on 5 May 1974, professionally residing at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United Kingdom,

- Aurelien Vasseur, Manager, born in Secun, France on 08 January 1976, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Ailbhe Jennings, Chartered Accountant, born in Dublin, Ireland on 27 March 1963, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Saint (BC) Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée constitué et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Laura Jacquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Saint (BC) Midco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation

complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour examen. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

### **Art. 10. Quorum et Vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

#### D. Gérance

##### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

##### **Art. 14. Election, révocation et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

##### **Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

##### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, n'a pas une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut

exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

21.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Le souscripteur unique a souscrit les parts sociales de la manière suivante:

Saint (BC) Topco S.à r.l. susvisée, a payé trente et un mille euros (EUR 31.000) afin de souscrire les trente et un mille (31.000) parts sociales de la Société.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à trois (3).
3. Le(s) personne(s) suivante(s) est (sont) nommée(s) gérant pour une durée indéterminée:
  - Devin O'Reilly, Principal, né à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique le 5 mai 1974, résident professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni;
  - Aurélien Vasseur, Manager, né à Secun, France le 8 janvier 1976, résident professionnellement à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Ailbhe Jennings, Chartered Accountant, née à Dublin, Ireland, le 27 mars 1963, résident professionnellement à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jacquet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juin 2013. Relation: EAC/2013/7701. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103620/500.

(130125917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Niederfeelen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam.  
R.C.S. Luxembourg B 118.642.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2013 que les mandats des administrateurs M. Roland Kuhn, administrateur A, demeurant à L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves, M. Jean Nickels, administrateur A, demeurant à L-9184 Schrodweiler, M. Marcel Lepore, administrateur B, demeurant à L-4973 Dippach, 1, rue des Romains, Mme Rosa Kaiser, administrateur B, demeurant à L-4973 Dippach, 1, rue des Romains, ainsi que du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., établi à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf (nouvelle adresse depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012), ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour avis et extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013103464/18.

(130125791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Neolâme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 178.802.

—  
STATUTS

In the year two thousand and three, on the sixteenth day of July.

Before M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned:

THERE APPEARED:

M<sup>e</sup> Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg on 28 December 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,

duly represented by Mrs Ghania COSSIN, Paralegal, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on July 15, 2013.

The said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "Neolâme S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## **Title II. Capital - Units**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

A meeting of the members is called by means of an eight days prior convening notice by the chairman of the board of managers or by any two managers. The convening notice includes the agenda of the meeting.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

Resolutions in writing approved and signed by all members shall have the same effect as resolutions voted at a members' meeting.

Any member may participate in any meeting of the members by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the members present at such a meeting.

**Art. 7.** Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new units in the Company.

**Art. 8.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 9.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 10.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

### **Title III. Administration**

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the company.

The managers are appointed and removed ad nutum by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the managers present at such a meeting.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with the prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 16.** Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers, or by the single signature of the sole manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **Title IV. Winding up - Liquidation**

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December thirty-first of the year 2013.

##### *Subscription and Payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by Me Pierre METZLER, previously named, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company as has been proven to the undersigned notary.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.100.-.

##### *Resolutions of the sole member*

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Petrusse.
2. The number of managers is set at one (1).
3. The following person is appointed manager:

- M<sup>e</sup> Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Petrusse.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

dûment représenté par Madame Ghania COSSIN, Paralegal, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 15 juillet 2013.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Neolâme S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée

directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gestion ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 12.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année 2013.

##### *Souscription et Paiement*

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par Me Pierre METZLER, pré-qualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.100.-.

##### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1),
3. La personne suivante est nommée gérant:

- M<sup>e</sup> Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. COSSIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 juillet 2013. Relation: RED/2013/1218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013103457/419.

(130125251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.701.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société acceptent la démission de CACEIS Bank Luxembourg de son mandat de gérant de la Société avec effet au 10 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013103412/13.

(130126040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**MGP Craven JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.445.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2013103433/11.

(130125684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**MGP Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.981.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joanne Fitzgerald

*Gérante*

Référence de publication: 2013103434/11.

(130125738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**MGP Europe (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.066.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti

*Gérant*

Référence de publication: 2013103435/11.

(130125419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**MGP Harbour Exchange II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 153.992.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti  
Gérante

Référence de publication: 2013103436/11.

(130125762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Maxi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 107.334.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22/07/2013.

Référence de publication: 2013103426/10.

(130125285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**MON-TEIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4645 Nieder Korn, 168, route de Pétange.  
R.C.S. Luxembourg B 146.295.

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Nadia KAHOUL, employée privée, née à Thionville (France), le 4 juin 1974, demeurant à F-57290 Fameck, 20, rue de la Croix Munier,

ici représenté par Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 juillet 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée MON-TEIS S.à r.l., avec siège social à L-2444 Luxembourg 14, rue des Romains, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.295 (NIN 2009 2412 556), constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1179 du 17 juin 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1253 du 19 mai 2012.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Nieder Korn et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (Alinéa 1<sup>er</sup>)**. Le siège social est établi à Nieder Korn.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-4645 Nieder Korn, 168, route de Pétange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. KARP, Henri BECK.

104016

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1316. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103445/39.

(130125415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Malcolm & Peter International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.563.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.08.2013.

Pour: MALCOLM & PETER INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013103418/15.

(130125973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Memphis Engineering Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 59.294.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg le 6 juin 2013*

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'accepter les démissions et de rayer comme membres du conseil d'administration les personnes suivantes:

- Bearn Holdings S.A., ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, avec No d'immatriculation 367012, représentée par Monsieur David SHENGELIA, né le 10/08/1972 à Tbilisi, Géorgie et résidant à 4, rue Pedro-Meylan, 1208 Genève, Suisse.
- Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, né le 05/03/1953, résident à 51-53, rue de Merl, L-2146, Luxembourg.
- Monsieur Marius KASKAS, né le 07/09/1956, résidant à 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Luxembourg.

*Seconde résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de la société RICHMOND COMMUNICATIONS LIMITED, ayant son siège social à 284, Avenue Fortuna Court, Limassol, Chypre (No d'immatriculation au Registre de Commerce de Limassol: 86.394), comme commissaire aux comptes.

Avec effet immédiat.

Extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2013103428/24.

(130125085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---